
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 avril 2012
Séance tenue le 17 avril 2012

Résolution: CM12 0328

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » sur le cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville

Vu la résolution CM11 0528 de l'assemblée du conseil municipal du 20 juin 2011 adoptant comme projet de règlement P-04-047-106 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier les cartes de hauteurs et de densité de l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre 2011, tel qu'il appert dans son rapport daté du 14 février 2012;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 19 mars 2012, par sa résolution CM12 0161;

Attendu que suite à ces assemblées publiques de consultation des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-106;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2012, par sa résolution CE12 0536;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Clementina Teti-Tomassi

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » sur le cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville.

Un débat s'engage.

À 12 h 25, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 14 h.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Le président du conseil met aux voix l'article 44.04 et le déclare adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

Dissidences : Tous les membres présents du deuxième parti d'opposition

44.04 1114400041
/cb

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement 04-047-106

Signée électroniquement le 24 avril 2012